



DELEGATION DE SIGNATURE A MME ANNE GODINEAU, COORDINATRICE DE PARCOURS DU GIP SIAO35,

Vu l'arrêté préfectoral du 25 novembre 2024 approuvant la convention constitutive du GIP SIAO35 ;

Vu la convention constitutive du GIP SIAO35 et notamment son article 16 « Directeur du groupement » ;

Vu le règlement intérieur du GIP SIAO35 et notamment son article 8.B. « Modalités de délégation » ;

Vu la nomination de Mme Pauline Jalard en tant que Directrice du GIP SIAO35, par délibération du Conseil d'administration du GIP en date du 24 juillet 2025.

La Directrice du GIP SIAO35, Mme Pauline Jalard,

DECIDE :

ARTICLE PREMIER – Délégation est donnée à Mme Anne Godineau, à l'effet de signer les actes suivants :

- Les renouvellement ASH
- les courriers usagers dans le champ de l'insertion
- les PV de commission

ARTICLE DEUXIEME – Le présent acte prend effet à compter du 24 juin 2026 et prend fin :

- Soit à la cessation des fonctions du délégant ou du délégataire,
- Soit par décision expresse de retrait.

ARTICLE TROISIEME – Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Madame Pauline JALARD

Directrice du GIP SIAO 35

Le

02/07/2026

 **DIRECTION GIP SIAO 35**
SIRET 938 087 426 00017
www.siao35.fr

Madame Anne GODINEAU

Coordinatrice de parcours du GIP SIAO 35

Le

09/07/2026

